



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

charges

Question écrite n° 50204

Texte de la question

M. Pascal Deguilhem attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services sur le paiement d'une contribution pour le financement du dialogue social directement versée à l'organisme paritaire collecteur agréé pour les salariés de l'artisanat des métiers et des services (OPCAMS). La grande majorité des petites entreprises coulent déjà sous le poids des charges et des taxes, ce qui est en contradiction avec la lutte pour l'emploi. Il paraît donc difficilement concevable d'admettre que cette taxe supplémentaire puisse aider les artisans. Elle est totalement injustifiée et déplacée notamment par son caractère obligatoire. Il le remercie de bien vouloir le tenir informé de sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Deguilhem](#)

Circonscription : Dordogne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50204

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, petites et moyennes entreprises, tourisme et services

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2009, page 5036

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)